

À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Ce document est la transcription révisée et chapitrée d'une vidéo du MOOC UVED « A la découverte des métiers de la transition écologique, créatrice d'emploi ». Ce n'est pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots et l'articulation des idées sont propres aux interventions orales des auteurs.

Les métiers de la biodiversité : inspecteur·rice de l'environnement

Cédric Ropars, inspecteur de l'environnement

En quoi consiste votre métier ?

Je travaille à la direction interrégionale PACA et Corse de l'Agence française pour la biodiversité. Mon travail consiste à la coordination des contrôles. Au titre de nos compétences d'inspecteurs de l'environnement, on est chargé de s'assurer que la réglementation environnementale est respectée sur les travaux, sur toutes les activités qui peuvent impacter l'environnement et la biodiversité en général.

Quelles sont vos conditions de travail ?

Les conditions de travail se partagent entre les missions de terrain pour la connaissance, comme par exemple faire des inventaires, faire les contrôles au titre de nos prérogatives d'inspecteurs de l'environnement, un temps au bureau pour rédiger les procédures judiciaires ou des avis techniques parce qu'on peut délivrer des avis à l'administration et aussi un temps de réunions. L'ensemble des partenaires d'un territoire peuvent potentiellement être rencontrés et on peut avoir des interactions avec les collectivités territoriales, avec l'État, les services instructeurs des différentes autorisations, avec différentes catégories socioprofessionnelles, les agriculteurs, les usagers de l'eau, par

exemple, et de la nature — une palette très variée —. En termes de matériel, on dispose d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable, et d'un véhicule de service pour aller sur le terrain.

Quelles sont les compétences nécessaires ?

Les compétences nécessaires pour accomplir ces missions sont d'une part techniques. Il faut avoir une capacité d'expertise assez poussée sur le fonctionnement des milieux naturels et sur la détermination des espèces. Le deuxième volet est plus juridique, réglementaire, puisque les missions d'inspecteur de l'environnement nécessitent d'être à l'aise avec l'activité de contrôle et derrière, les procédures de police qui peuvent être engagées, procédures judiciaires notamment.

Quelle formation avez-vous suivie ? Que conseillez-vous à celles et ceux qui voudraient se former à ce métier ?

En termes de formation, j'ai un équivalent en master en écologie végétale, ce qui m'a permis de passer le concours qui donne accès à la fonction que j'occupe aujourd'hui. La formation idéale pour passer ce concours serait plutôt un BTS gestion et protection de la nature ou un cursus universitaire dans le domaine de l'environnement puisque ce sont ces aspects-là qui sont les plus prépondérants.

Qu'est-ce qui fait l'intérêt de votre travail ?

J'ai une action concrète en amont de la réalisation de projets et d'impacts sur le milieu naturel. Je peux accompagner ou conseiller dans le cadre d'avis qui sont rendus à l'administration et permettre la prise en compte du milieu naturel dans les projets et donc limiter les impacts au final. Le deuxième volet, c'est que lorsqu'il y a des infractions à la réglementation environnementale qui conduisent à des impacts sur le milieu naturel, je peux avoir une action dans le cadre des prérogatives d'inspecteur en environnement pour faire cesser ces impacts et potentiellement faire remettre en état les milieux naturels. À mon sens, ces missions ont de l'avenir puisque la destruction de l'habitat naturel, l'artificialisation des sols, est identifiée comme l'une des causes de l'érosion de la biodiversité donc il faudra agir sur ce volet-là pour enrayer cette érosion de la biodiversité.